



Le contexte global

Superficie : 449,964 km²

Population : 8,878,085 (urbaine: 7 367 000 / rurale: 1 475 000)

Régime: monarchie constitutionnelle

Divisions administratives:

21 comtés (*lan*); Blekinge, Dalarnas, Gavleborgs, Gotlands, Hallands, Jamtlands, Jonkopings, Kalmar, Kronobergs, Norrbottens, Orebro, Ostergotlands, Skane, Sodermanlands, Stockholms, Uppsala, Varmlands, Vasterbottens, Vasternorrlands, Vastmanlands, Vastra Gotalands

La ressource:

		France
Précipitations moyennes (mm/an)	624	867
Ressources en eau renouvelables globales (km ³ /an)	174.00	203,70
Ressources en eau renouvelables globales (m ³ /personne/an)	19679	3439
Consommation totale (km ³ /an)	2.97	39,96
	Agriculture (%)	9
	Domestique (%)	37
	Industrie (%)	54

La Suède est un pays riche en eau: les lacs, au nombre de 100 000, représentent 9% de la surface totale du pays

Les acteurs

Le **ministère de l'Environnement** (Miljödepartementet) est responsable de la préservation de la ressource, et l'**Agence Suédoise de protection de l'Environnement** (Naturvårdsverket) est chargée de l'application des lois, de l'évaluation de l'état de l'environnement et de l'information du public. Elle est relayée sur la terrain par les comités régionaux et municipaux de l'environnement.

Le **ministère de l'Agriculture**, via la **National food Administration** a la responsabilité de la supervision de la qualité de l'eau distribuée; sur le terrain, c'est le comité municipal de l'environnement et de la santé qui assure le contrôle.

Le contrôle et la gestion des infrastructures d'AEP et d'assainissement sont sous la responsabilité des **autorités communales**. Depuis une quinzaine d'années, certaines communes (38 sur 289 en 2002) ont entrepris de créer des compagnies d'eau; parmi elles, deux sont partiellement ou totalement privatisées.

L'association Suédoise pour l'Eau et l'Assainissement (**Svenskt Vatten AB**) assure la coordination des services municipaux et leur apporte assistance technique, économique et administrative.

Les autorisations de rejet d'effluents dans le milieu sont données

Au niveau local pour les petites structures,

Au niveau régional pour les grosses installations.

Un tribunal suprême de l'environnement est chargé de régler les litiges.

Cadre réglementaire

Cinq textes principaux régissent l'eau:

Le **Municipality act** n°1998:1 de 1998 qui attribue la responsabilité des services d'eau et d'assainissement aux communes;

Le **Public water and wastewater act** n°1970:244 de 1970 attribue aux municipalités la responsabilité des services d'eau et d'assainissement, tant au niveau quantitatif que qualitatif; il indique aussi que "l'argent de l'eau doit aller à l'eau", et que l'exploitation ne doit pas donner lieu à profit.

L'**Environmental code** n°1998:808 de 1998 fixe les critères environnementaux, et les mesures à prendre pour limiter les impacts liés aux prélèvements d'eau et aux rejets d'effluents.

Le **Food act** n°1971:511 de 1971, qui considère l'eau comme un aliment et donc impose de la manipuler avec les mêmes précautions que les autres produits destinés à l'alimentation humaine.

Le **Health act** aborde les aspects sanitaires.

Situation de l'AEP

On dénombre plus de 2000 unités de production, et 67 000 km de réseau AEP. 10% de ces unités exploitent les eaux superficielles (et alimentent 50% de la population raccordée); 7% utilisent des puits artificiels (via une infiltration artificielle) et desservent 23% de la population; 83% utilisent l'eau souterraine pour alimenter 26% de la population.

90% des ménages sont raccordés au réseau publics.
Les fuites sur les réseaux sont estimées à 20%.

La faible densité de la population explique le pourcentage élevé de personnes qui utilisent l'eau de leur puits ou qui sont organisées en associations locales privées.

Situation de l'assainissement

Depuis les années soixante, ce sont près de 2000 stations d'épuration qui ont été implantées, accompagnées de 92 000 km de réseau d'assainissement (dont 32000 de réseau pluvial). Aujourd'hui, 95% des eaux usées sont traitées par procédés biologiques ou physico-chimique, et 54% subissent une dénitrification.

Boues:

230 000 tonnes de matières sèches sont produites annuellement, et 30% sont valorisées en agriculture.

Données économiques

Prix de l'eau (Euro/m ³)		
<i>Eau</i>	-	<i>De 0,54 à 0,76</i>
<i>Assainissement</i>	-	-
Date des données	1996	1999
Source:	<i>Enquête OCDE 1999</i>	<i>Enquête OCDE 2002</i>

Contacts

Ministère de l'Environnement (Miljödepartementet)

Tegelbacken 2 SE-103 33 Stockholm

Tél: + 46 8 405 10 00 Fax:+46 8 24 16 29

Web: http://www.miljo.regeringen.se/english/english_index.htm

Swedish Environmental Protection Agency (Naturvårdsverket)

Blekholtsterrassen 36 SE-106 48 Stockholm

Tél.: +46 8 698 10 00 Fax: +46 8 20 29 25

Courriel: natur@naturvardsverket.se

Web: <http://www.internat.naturvardsverket.se/>

Association Suédoise pour l'Eau et l'Assainissement (Svenskt Vatten)

Box 47607 117 94 Stockholm ·

Tél.:08-506 002 00 Fax 08-506 002 10 ·

Courriel: svensktvatten@svensktvatten.se

Web: <http://www.svensktvatten.se/main/main.asp>

National Food Administration

Box 622, SE-751 26 Uppsala,

Tél.: +46 18 175500

Web: <http://www.slv.se/engdefault.asp>

Bibliographie

The Swedish Water & Wastewater Association: Facts on Water supply and Sanitation in Sweden, 2000

SIWI (Stockholm International Water Institute): Aqualibrium: country report: Sweden, 2003